

Mairie

79170 SECONDIGNE SUR BELLE

Tél : 05.49.07.11.25

E-mail : mairie.secondigne@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 Novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le huit Novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SECONDIGNE-SUR-BELLE, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Nicolas VALERY, Maire.

Etaient présents : Mmes BAUBEAU Esther, BERNARDIN Delphine, BERNARDIN Jocelyne, GOURIN Stéphanie, MAURILLE Béatrice, SARRAZIN Muriel, TEXIER Aurélia et Mrs PRINTEMPS Jacky, RODRIGUEZ Michel, ROULET Xavier, VALERY Nicolas.

Excusés : LENGLIN Grégory

Absents : /

Secrétaires de séance : Aurélia TEXIER

Nombre de conseillers en exercice : 12

Présents : 11

Pouvoir : 0

Votants : 11

La séance ouvre à 20H17

Administration :

- Approbation des PV
- Projet de révision du RIFSEEP
- Rupture anticipée du CAT
- Point PLUiH Mellois-en-Poitou

Travaux :

- Restitutions diverses

Questions diverses :

APPROBATION PV

Monsieur le Maire met à l'approbation les PV du 29/05, 01/07, 05/08, 23/09 et 15/10/24.

Quelques observations ont été évoquées :

PV du 29/05 : sur la longueur et le contenu du préambule (4 pages sur 6).

PV du 01/07 : précision à apporter sur l'emplacement du lampadaire.

Monsieur le Maire indique qu'en absence d'observations supplémentaires, les PV sont approuvés.

DELIBERATION DE PRINCIPE N°38 - REVISION DU RIFSEEP

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un poste de rédacteur a été ouvert au 1^{er} Janvier 2025. Ce grade n'étant pas prévu dans le RIFSEEP, il y a nécessité de le modifier.

Monsieur le Maire requiert un huis clos qui est validé à la majorité d'élus pour traiter ce point (20h34).

Il propose la révision des plafonds RIFSEEP pour la partie IFSE.

Mme GOURIN 4eme adjointe présente les données IFSE actuelles et les propositions.

Les précédents plafonds IFSE n'ont pas été revus depuis 2010.

Pour la catégorie « adjoints techniques » :

Proposition de passer le montant IFSE de 19.72% à 26.45% du plafond légal.

Pour la catégorie « administrative » « Rédacteur » :

Proposition à 26.45% du plafond légal également.

La modification de ces plafonds permettra une marge de progression possible en passant les agents actuellement à 100% à 80%. Le pourcentage d'augmentation sera identique pour tous les agents.

Les 4 agents ne sont pas tous à temps plein.

La partie CIA restera inchangée.

Les élus présents donnent un avis favorable à l'unanimité. Pas de délibération nécessaire, puisque le comité technique valide en amont, la délibération interviendra donc ensuite.

Le huis clos est levé à 21h01.

DELIBERATION N°39-2024 : RUPTURE ANTICIPEE DU CAT A EFFET NOVEMBRE 2024

Conformément aux diverses discussions concernant le financement des travaux, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de rompre le Compte A Terme au plus tôt, soit ce jour le 8 novembre 2024.

Après en avoir délibéré le conseil Municipal accepte de rompre le CAT à date du 8 Novembre 2024.

Votes : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

POINT PLUIH

Le dossier PLUIH est en cours d'élaboration. Madame Béatrice MAURILLE et Monsieur le Maire font une restitution de l'avancement du travail.

La Communauté de Communes Mellois en Poitou a sectorisé le territoire : Boutonne et Forêt. Une surface de 7.13 Hectares peut être consommée, face à une demande de 40.58 hectares...

Toutes les communes doivent « rendre » des terres.

Prochaines étapes : nouveau travail à faire sur les zonages au niveau communal, puis une réunion entre maires aura lieu avant le 10 Décembre pour un travail commun.

Zone industrielle : prévoir un zonage compte-tenu de l'importance de l'activité

Zone artisanale : prévoir une zone artisanale inexistante à ce jour afin de pouvoir développer des activités.

La séance est levée à 21h45 pour laisser la parole au public.

Reprise de la séance à 21h56

ECB Eléments Classés Boisés : le secteur des « carrières » semble propice à ce zonage afin de le préserver. Une proposition d'achat a été faite pour une partie de la parcelle où l'antenne a été construite. Une contre-proposition a été faite par Mr le Maire.

POINTS TRAVAUX

- Travaux du bourg :
Monsieur RODRIGUEZ fait état de l'avancement des travaux.
 - Allée de la Mijetterie : compte-tenu du passage des buses, une modification va devoir s'effectuer sur ce secteur, à savoir pose d'enrobé au lieu de béton désactivé.
 - Il peut y avoir par endroits des petites imperfections, si tel est le cas, des reprises seront faites à la fin du chantier.
 - Une différence de teinte a été constatée au niveau des entrées qui devaient être plus « foncées » (10% au lieu de 30% prévus). Afin de dédommager la collectivité, un geste de commercial est proposé par l'entreprise : réfection de la Rue de la Forge en enrobé à chaud.
 - Des interrogations se posent concernant la signalisation :
 - o Chemin de Dare en sens unique ?
 - o Stop à réfléchir en fonction de l'usage
 - o Zone 30 : passage piétons devant l'allée de la Mijetterie, parking « brocante », rue des écoles...
- L'entreprise COLAS interviendra semaine prochaine pour les finitions à la Bernardière.
- Certains chemins nécessitent de l'élagage car les tracteurs ne peuvent pas passer. Le nécessaire va être fait.
- Les troncs d'arbres dans le fossé au Pont du Vieux Lavou doivent être évacués.
- Des gravats ont été déposés à Pouzou et à la Bernardière, l'entreprise DELAIRE doit tout enlever à la fin de son chantier.

QUESTIONS DIVERSES

- Un plan de circulation-stationnement a été mis en place pour des obsèques, cela reste à titre exceptionnel.
- 11 Novembre : la préparation de la salle se fera samedi 9 à 10h, la cérémonie a lieu comme à son habitude à 10h, suivi du vin d'honneur et de la remise des arbres de naissance. 38 personnes sont inscrites pour le repas qui s'en suivra.
- Un point SIVOM est fait.

La séance se termine à 23H23

Aurélia TEXIER
Secrétaire de séance



Nicolas VALERY,
Le Maire

